

**UNIVERSITE DE PARIS I. PANTHEON SORBONNE.**  
**Séminaires sur la Théorie de la Rente et les Ressources Minières\***  
**1980-81**

**LA THEORIE DE LA RENTE CHEZ MARX**

Par

**Saul Alanoca \***

*Candidat à Docteur en Economie International et Développement. (U. Sorbonne, Paris 1)*

*DEA- Diplôme des Etudes Approfondies. Economie Internationale (EHSS, Paris)*

*DESS- Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées.(U. Sorbonne, Paris 1)*

---

<sup>1</sup> \* *Présentations des recherches et thèses en cours des chercheurs et des candidats au doctorat de 3ème cycle sur la théorie de la rente, des ressources minières, et de l'économie internationale*

*“Ils (les Romains) achetèrent un grand nombre d'esclaves, qu'ils mirent au pouvoir de surveillants attachés aux travaux des mines. Ces esclaves ont ouvert des galeries en divers lieux et, en s'enfonçant dans le sein de la terre, ont découvert des filons riches en or et en argent. S'avançant ensuite à une distance de plusieurs stades, non seulement en longueur mais en profondeur par les puits qu'ils ont creusés, et conduisant ces galeries souterraines en diverses directions, tantôt transversales tantôt obliques, ils poursuivent le métal, enfin, des entrailles de la terre, amenant au jour ces minéraux précieux, source de profits pour leurs maîtres”.*

**Diodorus Siculus,**  
**Livre V, 36.**

**Mots Clefs :** *Rente différentielle I et II, Rente Absolue, surprofit, rapport de forces, prix de la terre et rente de monopole*

En suivant la tradition des classiques, Marx se pare de la théorie de la rente ricardienne et l'approfondit. Il précise le concept de la Rente Différentielle II et introduit celui de la rente absolue, qui représente une forme de profit d'un capital donné dans un "mode de production capitaliste" (M.P.C.), qui domine l'ensemble de la formation sociale. Le concept de rente, formé de profit examiné dans sa forme pure, peut devenir forme de l'intérêt, lui-même forme du profit, et, à son tour, forme de la plus-value. Dans son analyse de la rente foncière Marx considère que le M.P.C., à travers le capital, a pénétré et domine l'agriculture, et que les produits de la terre qu'ils soient agricoles ou de l'industrie extractive ont été transformés dans un processus de production économique et, de la même manière que dans l'industrie, les taux se déplacent d'une branche de production à une autre en cherchant à s'investir là où il existe le taux de profit le plus élevé.

La terre est un moyen de production qui à l'inverse de la production industrielle, n'a reçu aucun travail ; elle est un don de la nature et, de même qu'un fleuve, un gisement minéral, une chute d'eau, elle n'a pas de valeur sans avoir reçu auparavant une quantité de travail socialement nécessaire. L'insertion de capital et de travail amènera sa valorisation et, par conséquence l'exploitation du travail salarial. La production agricole ou minière des terrains à bâtir ou des eaux poissonneuses ou des forces naturelles qui peuvent être monopolisables peuvent dégager une rente qui suit les lois de la rente différentielle agricole, donc qui "assure un surprofit à l'industrie les exploite"<sup>2</sup>. L'existence de la rente foncière exige la présence de trois personnages: l'ouvrier qui vend sa force de travail en échange d'un salaire (**v**), payé par le capitaliste minier, qui verse aussi une quantité déterminée d'argent appelée *rente de la terre* au propriétaire de la superficie à exploiter, afin d'avoir le droit d'investir son capital et d'obtenir un profit.

### 2.3.1 LA RENTE DIFFERENTIELLE

A la différence de Ricardo, West et Malthus, Marx considère que la rente différentielle se forme en fonction de *l'inégale fertilité des terrains*, et non en fonction d'une constante décroissance des terres riches aux moins riches. Il peut exister un mouvement vers les terres les plus riches, à conséquence de leur situation géographique et de leur fertilité ; celles-ci dépendent du niveau de développement des forces productives, dans notre cas, du progrès et de la demande de l'industrie métallurgique, électronique et mécanique ou autres; ces facteurs feront varier l'ordre d'exploitation des gisements. La situation topographique des gisements à haute teneur, par rapport aux centres de consommation, les rend exploitables dans un certain nombre de cas<sup>3</sup>.

Ainsi, la fertilité, considérée facteur "externe" à la théorie de la rente, est étrangère au système de la valeur et du capital. Elle fait partie du système de déterminations matérielles. Tout investissement supplémentaire en capital est intrinsèquement aussi productif qu'un autre ; le résultat dépend des qualités matérielles de la terre à laquelle il est appliqué, étant donné un certain volume des investissements. Ce n'est pas la propriété du capital qui est ici le facteur, mais celle de la terre.

Les caractéristiques de fertilité et de localisation font, entre autres, la particularité de la production minière, ce qui se répercute sur les prix de production des biens produits et les investissements qui n'arrivent pas à neutraliser cette contrainte, étant donné qu'ils se dirigent plutôt vers les gisements plus riches, qui sont aptes à un taux de profit supérieur ; ainsi, la permanence d'un surprofit minier (ou agricole), devient une forme de rente partagée.

<sup>2</sup> MARX, K. : *Le capital. Critique de l'économie politique*: Livre III, Section VI, Editions Sociales. Paris, 1976, p.703

<sup>3</sup> MARX, K. : Op. Cit. pp. 595 et 603.

La rente différentielle est la conséquence immédiate de l'existence d'un surprofit dissemblable sur terres qualités inégales ; “*ce surprofit se convertit en rente foncière quand deux quantités égales de capital et de travail sont employées sur des superficies identiques, avec résultats différents*”<sup>4</sup>. A ce type de rente, dû à l'inégale fertilité du sol, s'ajoute une rente différentielle II qui résulte de la différence de rentes, produites par des investissements distincts en capital et travail, sur des terres de la même extension et qualité.

Voyons ces types de rente à travers le tableau de page suivante.

Pour simplifier, pour le lecteur, la compréhension du tableau, on a désigné par a, b, c... etc., les différentes parties, ainsi leur combinaison nous donnera les résultats obtenus. Les chiffres, même élevés, ne reflètent qu'une réalité approximative.

$$\begin{aligned} e &= d/b ; f = e3 ; g = f \times b ; h = g-d \\ i &= g - d. \end{aligned}$$

Soit G1>G2>G3, trois gisements de qualité différente, et de la même extension, qui ont reçu une quantité de capital et travail égale à \$ 1.000.000, avec lesquels tient une production différente (colonne b). Pour un cycle de production donné, le taux de profit est égal à 30%. La rente différentielle I s'établit, de la même manière que chez Ricardo, dans ce cas, par rapport au gisement G3 qui est le moins productif, et c'est la différence entre les prix de production généraux de G1 et de G2, par rapport au prix de production individuel de G3 qui possède le prix de production le plus élevé.

L'intensification de la production amenée par l'accroissement des investissements sur un gisement de même qualité, donnera un surprofit additionnel appelé Rente Différentielle II. Dans notre tableau, l'entrepreneur minier de GI a doublé son investissement G'1, et obtient 4 500 tonnes de bien c au prix de \$ 289 la tonne, qui est encore inférieur à celui de G3, considéré comme le prix de base de la branche ; l'insertion de capital a permis à l'entrepreneur de GI d'augmenter la rente différentielle de \$ 646 000, soit un total de \$ 1.511.000.

En raison des “bonnes conditions” initiales, le propriétaire et l'entrepreneur de G1 ont des avantages, par l'obtention d'une rente et d'un profit supérieurs à la moyenne, ce qui leur permet de dominer, dans une certaine mesure, cette branche ; ils peuvent canaliser une partie des surprofits vers l'exploitation des nouveaux gisements, ou améliorer les techniques de production ; les crédits leur sont facilités, et également une pression peut être exercée sur G2 et G3 en intensifiant la production, et en diminuant le prix de vente dans la branche. Cette opération leur permet d'écartier ou de soumettre G3 par exemple, car celui-ci ne peut pas produire au-dessous de \$ 433 la tonne, à moins d'accepter un taux de profit inférieur à 30 %. L'accroissement de la demande a permis au prix de production de la branche d'arriver à ce niveau-là ; seulement dans ces conditions, G3 peut obtenir le profit moyen et couvrir les frais de production. Une autre augmentation de la demande, et l'impossibilité des producteurs de la branche de la satisfaire, permettront l'entrée de G4 qui n'obtiendra pas de rente, et qui fixera le prix de production général. Les autres producteurs pourront donc augmenter leur rente différentielle (G1 et G2) et G3 en obtenir enfin qu'une.

Bien que Marx considère les Rentes différentielles I et II dans un seul concept, leur différence se voit, notamment, dans le cas de la R. D. II ; le doublement de l'investissement de capital augmente la production, mais surtout diminue le prix de production par tonne de celui qui a investi. Dans un cas, l'investissement vise à augmenter la productivité par mètre cubique, dans l'autre, par homme au travail. Autrement dit, si sur C1, G2, G3, le rendement de capital est constant, à un accroissement du volume des investissements (double, triple, etc), le taux de surprofit, donc le taux de rente reste constant. Mais la masse du surprofit (donc la rente par mètre cubique)

---

<sup>4</sup> MARX, K. : Op. Cit. pp. 595

a augmenté. Ainsi, selon Marx, la différence des surprofits marginaux et la différence absolue de la rente par mètre cubique, liées à la différence des capitaux investis, sont placées dans la même notion de R. D. II. La cause commune de ces deux phénomènes réside dans la différence des niveaux de capital investi, et non dans la R.D. I, abstraction théorique est très discutable, à moins d'introduire la notion de fertilité, factum extérieur au système de la valeur et du capital. Sans compter qu'il ne tient pas en compte le prix du capital ou taux d'intérêt, fait très important dans le secteur minier, où les volumens d'investissement sont énormes et les taux de récupération ou remboursement du capital long.

TABLEAU N° 1

SOL	FRAIS DE PRODUCTION EN ₣	PRODUCTION EN TONNES	TAUX DE PROFIT	PRIX DE PRODUCTION INDIVIDUEL EN ₣		PRIX DE PRODUCTION GENERAL EN ₣		RENTE DIFFÉRENTIELLE I OU SURPROFIT	RENTE DIFFÉRENTIELLE II OU SURPROFIT
				TOTAL	PAR TONNE	TOTAL	PAR TONNE		
a	b	c	d	e	f	g	h	i	
G1	1 000 000	5 000	30 %	1 300 000	260	433	2 165 000	865 000	
G2	1 000 000	4 000	30 %	1 300 000	325	433	1 732 000	432 000	
G3	1 000 000	3 000	30 %	1 300 000	(433)	433	1 300 000	0	
$\Sigma$	3 000 000	12 000		1 900 000			5 197 000	1 297 000	
G1	1 000 000	5 000	30 %	1 300 000	260	433	2 165 000	865 000	865 000
G1'	1 000 000	4 500	30 %	1 300 000	289	433	1 946 000		646 000
$\Sigma$	2 000 000	9 500	-	2 600 000	274		4 111 000		1 511 000

69

Le prix unitaire du bien c et le volume des investissements sur G1 , G2, G3 sont déterminés par la combinaison des R.D. I et II. La démonstration suivante est envisagée par Alain Lipietz (4):

ki : Le capital investi sur Gi

ko : Capital total investi pendant un cycle de production. Il couvre toutes les dépenses de production du bien c.

qi = f (ki) : La quantité produite du bien c. r : Le taux de profit moyen.

p : Le prix du bien c.

G3 = G0 : Le gisement le moins fertile.

Pour pqi  $\geq$  Ki (1 + r), l'exploitation s'avère rentable.

$$\text{On a : } pq_0 = K_0(1 + r) \quad (1)$$

$$\text{Soit : } q_i = f(k_0) \quad (2)$$

Sur Gj, la R.D. I est :

$$f(K + dK) = q + f'(K)dK$$

$$R_j = p(q_j - q_0) = \frac{(q_j - q_0)}{q_0} \times K_0(1 + r) \quad (3)$$

Le prix de Gj est donc :

$$P_j = R_j \left(1 + \frac{1}{1+r} + \dots\right) = \frac{(q_j - q_0)}{q_0} K_0 (1+r)^2 \quad (4)$$

Le prix de  $G_j$  "s'il n'est lié qu'à la R.D.I, est proportionnel au capital normalement investi par hectare, et croît tendanciellement avec la baisse tendancielle du taux de profit"<sup>5</sup>.

Dans le cas de la R.D.II, on aura:

$$f(K+dK) = q + f'(K) dK \quad (5)$$

Le niveau d'investissement fait par l'entrepreneur, en fonction de  $G_0$  nous donne le prix régulateur  $p$  qui sera reflété par l'équation suivante :

$$pf'(K) dK = dK(1+r) \quad (6)$$

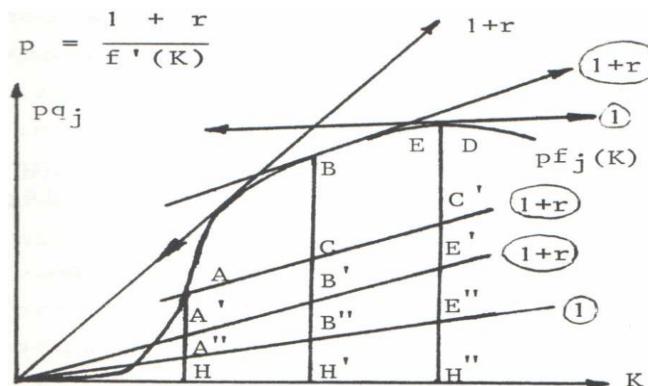


Fig.2.3.1

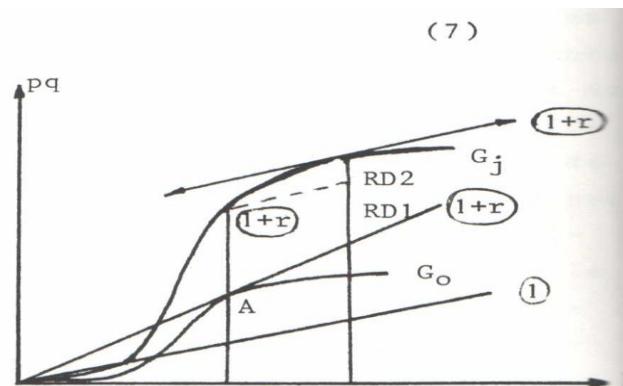


Fig.2.3.2

Les cercles indiquent la pente de droite. Dans la fig. 2.3.1.,  $K_0$  est le capital investi dans  $G_0$ . Une somme similaire peut être investie dans  $G_j$ ; dans ce cas, le point A nous donnera la production totale, AA' la R.D.I ; A'A'' le profit, et A''H le coût de production.

Pour un investissement de  $K_j > K_0$  la production passe de A à B, la rente foncière sera donc de BB' où BC est la R.D.II et CB', la R.D.I, B'B'' le profit et B''H' le remboursement du capital.

Pour un investissement  $K_j$ , on voit que l'on est passé au point E ; la R.D. I reste constante ; un problème pratique se pose alors, à savoir la détermination du montant de la R.D. II et du bail par le propriétaire de si l'investissement qui détermine R.D. II est choisi par l'entrepreneur minier. Un bail de courte durée et une rente élevée seront exigés par le propriétaire, ce qui obligera l'entrepreneur à utiliser le niveau du capital acquis.

Dans un modèle marginaliste, l'entrepreneur maximise son profit au point D.

La R.D. II fixe le niveau normal de  $K_0$ ;  $p$  et  $K_0$  sont déterminés par les relations (1) et (7) (fig. 2.3.2.). La tangente (1 + r) à la courbe de production de  $G_0$  au point A est le point de solution des relations (1) et (7). Le gisement  $G_0$  ne produit pas de rente ; celle-ci est obtenue lors de l'investissement de  $K_j$  sur  $G_j$ .

La R.D. II prend donc sa source dans la différence de la productivité des investissements successifs de capital sur un même terrain.

Les R.D. I et II ayant été exposées, on peut synthétiser maintenant au moyen de la citation suivante, le concept de Rente Difféentielle chez Marx : "Si la péréquation des valeurs marchandises qui aboutit au prix de production ne rencontre pas d'obstacle, la rente se réduit à la rente différentielle, c'est—à—dire qu'elle se borne à réaliser par équation des surprofits que les prix régulateurs de production rapporteraient à une partie des

<sup>5</sup> LIPIETZ, A. : Le tribut foncier urbain, Ed. Maspero, Paris, 1974, pp. 262–266.

entrepreneurs, mais que les propriétaires fonciers s'approprient désormais. La valeur de la rente trouve donc sa limite précise dans les écarts des taux individuels de profit que la fixation des prix de production par le taux général de profit permet de constater<sup>6</sup>

### 2.3.2 LA RENTE ABSOLUE

En introduisant le concept de la rente absolue, Marx considère que toutes les terres exploitées paient une rente y compris les plus mauvaises (G3). L'existence de ce type de rente est la résultante du monopole de la terre par propriétaire foncier, lequel s'approprie de la différence entre le profit individuel et le profit général de la production sociale.

Si l'on se base sur l'affirmation selon laquelle la composition organique du capital dans l'agriculture (secteurs miniers, forestiers, etc.) est inférieure à celle du capital moyen, on en déduit que la valeur d'échange des produits de la terre est supérieure à leur prix de production puisque la plus-value, par rapport à l'ensemble du capital, y est plus importante que dans les autres secteurs. "Le résultat est inverse, écrit Marx si le capital investi dans une sphère de production déterminée est d'une composition supérieure à celle du capital social moyen. La valeur des marchandises qu'il produit est inférieure à leur prix de production, ce qui, de façon générale, est le cas pour les produits des industries les mieux développées"<sup>7</sup>. De cette manière la transformation des valeurs en prix met à jour de valeurs de produit du sous-sol vers l'industrie.

Mais ce transfert sera empêché, en partie, parce que le monopole des propriétaires fonciers permet à ceux-ci d'exiger la fixation des prix agricoles à un niveau supérieur aux prix de production normaux, mais inférieur ou, à la limite, égal à la valeur de leurs biens. Par la péréquation des taux de profit, les propriétaires fonciers peuvent s'approprier une partie ou la totalité de la valeur et obtenir ainsi une rente absolue. "Dès que la rente égalerait l'excédent de la valeur sur le prix de production, toute la partie de la plus-value dépassant le profit moyen serait soustraite à cette péréquation. Mais que la rente absolue soit égale à la totalité ou à une fraction seulement de l'excédent, les produits agricoles seraient toujours vendus à un prix de monopole, non parce que leur prix serait supérieur, mais parce qu'il serait égal ou inférieur à leur valeur, tout en étant supérieur à leur prix de production"<sup>8</sup>. On perçoit ici que la rente devient la cause de l'élévation du prix et celui-ci s'écarte de la catégorie de prix de production pour relever de la catégorie de prix de monopole.

La rente absolue ne pourrait apparaître, selon Marx, si la condition portant sur les compositions organiques dans l'agriculture (et l'industrie extractive) n'était pas satisfaite.

#### 2.3.2.1 DES INCOHERENCES DE LA RENTE ABSOLUE

L'introduction de la rente absolue dans le livre III, tout importante qu'elle paraisse, se heurte à un certain nombre d'incohérences que l'on peut regrouper ainsi :

- a) La tendance des marchandises à être échangées selon leur valeur sera modifiée par le "libre" flux de capitaux entre les branches, et on aura comme résultat, l'échange des marchandises selon leur prix de production.
- b) La présence d'une composition organique du capital, inférieure dans les branches qui rapportent une rente absolue.
- c) La présence, dans la propriété foncière, d'un pouvoir de monopole, qui s'oppose au capital.

En posant la question en termes de valeur et de prix, dans a), on ne voit pas comment Marx peut introduire le concept de valeur, si les propriétaires fonciers ont le pouvoir de s'approprier une partie des profits, et, qu'en

<sup>6</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 776.

<sup>7</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 691.

<sup>8</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 694.

même temps ils doivent respecter les valeurs. En traitant cette relation comme un pouvoir de monopole (et la rente devenant rente de monopole) elle s'avèrera plus convenable. Dans ce cas, le pouvoir des propriétaires fonciers contre l'entrepreneur varie selon la conjoncture du marché et la différence entre valeur et prix variera de la même manière. Mais, même ainsi, en raisonnant sur le postulat de Marx, selon lequel les prix réels des biens produits sont alignés sur la valeur, l'existence seule de la propriété foncière empêchera d'égaliser valeur et prix, puisqu'elle entrave la concurrence des capitaux.

Une autre difficulté surgit dans la détermination du niveau de la rente absolue par l'offre et la demande. "La question de savoir si la rente est égale à la totalité ou à une fraction plus ou moins grande de cette différence entre la valeur et le prix de production dépendrait entièrement du rapport entre l'offre et la demande et de l'étendue des terres nouvellement exploitées"<sup>9</sup>. La question qui surgit est comment sera déterminée la limite supérieure, si le niveau inférieur est donné par le prix de production de la terre la moins riche G3? Selon la valeur individuelle de G3? Pour Marx le G3 de Ricardo est surtout G4, c'est—à—dire la meilleure terre encore inexploitée est celle qui fixe la limite. Dans ce cas, *la rente absolue se réduit à la rente différentielle si la valeur du marché augmente et permet à G4 d'obtenir le profit moyen*. Selon Marx, la valeur marchande représente la valeur réelle, et est inférieure à la valeur individuelle de G3 qui s'approprie une partie de la rente absolue. Mais dans le cas où la valeur marchande est supérieure, ce sera, sans nulle doute, G4 qui sera mis en exploitation, donc G4, terre marginale ou meilleur terrain inexploité détermine la rente absolue, la valeur marchande, et de la même manière, la rente différentielle. "*S'il en est ainsi, on ne voit pas très bien à quoi sert cette catégorie de rente absolue qui n'a rien d'absolu, puisque certains terrains y échappent, non pas momentanément, mais en équilibre, et puisque le marge facteur qui détermine cette rente, c'est-à-dire la concurrence des capitaux, détermine aussi ses dérogations*"<sup>10</sup>. Dans la même page, Emmanuel s'étonne des conclusions de Marx. "*Pour un écrit marxien, ces passages manquent singulièrement de rigueur. Il est impossible d'imaginer Marx formulant de telles affirmations gratuites, s'il avait préparé lui-même ce texte pour la publication*".

Marx introduit, à plusieurs reprises, dans le chapitre référant à la rente, l'élasticité de la demande qui empêchera de vendre les produits au-dessus de la valeur, donc au prix de monopole. "L'étendue des terres nouvellement exploitées" (G3) qui devra avoir la même valeur individuelle que G3! Semble aussi l'empêcher. Si c'est ainsi, il faudra d'abord voir comment les nouvelles terres coïncident avec G3, en supposant qu'elles auront une valeur individuelle inférieure à G3 (ce qui justifierait la conception de Marx sur l'ordre d'exploitation des terres (contraire à celle de Ricardo § 2.3. 1.). Elles pourront donc être mises en production à n'importe quel moment, sauf si le G'3 se situe entre C1 et G3. Dans ce cas, "*il rapporte une rente différentielle. Mais nous étudions précisément ici, le cas où la rente n'apparaît pas comme rente différentielle*"<sup>11</sup>. Donc c'est une hypothèse de travail, et est inférieur ou égal à C3.

S'il s'avère que des produits importés, provenant de G'3 extérieurs égaux aux G3 intérieurs, la question se posera immédiatement, a savoir selon quel mécanisme est déterminée la valeur marchande qui reflète la valeur réelle des produits non reproductibles, si elle est inférieure et coïncide avec G3 et G3'. Les réponses semblent être inutiles, même si l'on considère que le M.P.C. à l'état pur "abstraction faite des conjonctures de marché" dans leur "moyenne idéale" où l'offre égalise la demande. Ces limites ne font pas seulement allusion à Marx, mais aussi au système conceptuel de la science économique, surtout lorsqu'il traite de questions relatives aux minéraux en tant que capital fixe dans la production conjointe.

En passant à la condition b), où la rente absolue dépend de la faible composition organique du capital dans l'agriculture, celle-ci s'avère contestable, si l'on considère la forte capitalisation du secteur agricole (U.S.A.,

<sup>9</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 694.

<sup>10</sup> EMMANUEL, A L'échange inégal. Essai sur les antagonismes dans les rapports internationaux. Ed. Maspéro, Paris, 1978, p. 236.

<sup>11</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 699.

Suède, R.F.A., Danemark) ; la valeur retenue par le propriétaire sera donc inférieure et non supérieure au prix de production. Kausky constatait que la composition organique dans l'agriculture avait été inférieure à la moyenne, et que le système économique dans son développement, en s'emparant de l'agriculture, relève le taux de la composition organique<sup>12</sup>. Marx envisage aussi cette hypothèse de capitalisation dans l'agriculture : “*on sait depuis longtemps de façon indubitable que les progrès réalisés dans l'agriculture se traduisent toujours, eux aussi, par un accroissement relatif de la partie constante du capital par rapport à sa partie variable*”. Plus loin, dans la même page, en considérant toujours son hypothèse de travail : “*Quoi qu'il en soit, théoriquement, il est certain que c'est seulement dans cette hypothèse que la valeur des produits agricoles peut être supérieure à leur prix de production*”... “*Si l'hypothèse n'est pas réalisée, la forme de rente correspondante disparaît elle aussi*”<sup>13</sup>.

Dans le cas de l'industrie extractive, on sait que les branches qui la composent sont à forte composition organique. L'idée que ceci est aussi valable pour l'industrie minière, forestière, pêcheries, etc., aura ses particularités Marx fait allusion, mais sans aller plus loin, à ce que, “dans l'industrie extractive, qu'il faut nettement distinguer de l'agriculture, la matière première, en tant qu'élément du capital constant, disparaît complètement ; Par contre, dans cette industrie, l'autre partie du capital constant, le capital fixe, revêt une importance considérable. Néanmoins, ici encore, l'on pourra mesurer le progrès du développement à l'accroissement relatif du capital constant, comparé au capital variable”<sup>14</sup>. Si, dans ce cas, la valeur est inférieure à son prix de production, la rente absolue disparaît, comme dans le cas précédent, où il faudra considérer surtout que “la rente absolue joue un rôle plus considérable encore dans l'industrie extractive proprement dite où un des éléments du capital constant, la matière première, disparaît complètement et où le capital a nécessairement la composition la plus basse, à l'exception des branches dans lesquelles la partie consistant en machines et autre capital fixe est très importante. Dans ce cas précisément où la rente semble due au seul prix de monopole, il faut des conditions de marché extraordinairement favorables pour que les marchandises soient vendues à leur valeur ou que la rente soit égale à l'excédent total de la plus-value des marchandises sur leur prix de production”<sup>15</sup>, même en considérant que l'intensification de la production amène une subordination relative de la terre au capital. La production variera surtout grâce aux inputs en capital qu'aux inputs de la terre ; la détermination de la rente absolue est indéfinie économiquement, même si l'on considère que la production de G1, G2 et G3 fixe les limites pour l'exploitation de G 3' : celui-ci sera mis en exploitation s'il peut couvrir son prix de production et si la rente à recevoir compensera la rente non gagnée en tant que gisement marginal. Ce taux de rente à gagner est indéterminé. Il va dépendre du rapport de forces entre les parties concernées. G3' devient donc G4, le gisement le moins riche en exploitation, et reçoit une rente absolue qui est égale à la rente que voudrait percevoir le propriétaire de G4' ; celle-ci dépend du rapport des forces en présence. La différence des prix de production de G4' et de G4 fixera la rente différentielle de ce dernier.

Dans c), dernière condition citée, les objections seront surtout dirigées par rapport à l'intensification de la production par les capitalistes (R.D. II) ; le processus permet l'égalisation des rentes, la diminution et la disparition de la propriété foncière, et, par-là, celle de la rente absolue. On a donc : GI = G2 = G3, mais, étant donné que G3' est le point de référence, la différence entre les gisements en exploitation et G3' sera encore plus grande. Si G3 est le point de référence, l'argument est valable<sup>16</sup>.

---

<sup>12</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 692.2) MARX, K. : Op. Cit. p. 702

<sup>13</sup> KAUSKY, K. *La question agraire*, 1ère éd. allemande, 1898, Trad. Française. Giard&Brière, 1900, pp. 113–115.

<sup>14</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 692.2)

<sup>15</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 702

<sup>16</sup> EMMANUEL, A. : Op. Cit. p. 237

Par l'utilisation de la R.D. II, la concurrence entre propriétaires fonciers s'intensifie, afin de pouvoir augmenter leur rente ; le flux des capitaux libéré, le taux de profit tendra à s'égaliser et la rente absolue à disparaître<sup>17</sup>

Le raisonnement suppose l'absence de concurrence entre capitalistes et entre ces derniers et les propriétaires fonciers.

A long terme, l'accroissement de la productivité par R.D. II augmentera les rentes et les profits, le capital reproduit, mais non la terre (voir 1.1. ; 1.3.).

Selon Marx, la signification de la terre dans la production des biens serait reflétée dans la sphère de la distribution; celle-ci n'étant pas autonome, le pouvoir de propriété foncière serait affaibli, en conséquence de la diminution de l'importance économique de la terre en tant input de matériel, ce qui implique, en même temps, un changement des conditions institutionnelles sur la propriété de la terre.

### 2.3.2.2 RAPPORT DE FORCES ET RENTE ABSOLUE

Si l'on met en question la mesure de la rente absolue, mais pas son existence, les rapports de forces engendrées par elle sortent du cadre purement économique.

G. Dumenil et A. Lipietz apportent une nouvelle solution au dit problème “de la transformation des valeurs en prix de production”. Ils élargissent leur analyse au cas du capital fixe et de la rente<sup>18</sup>. Nous verrons ici l'approche de l'article présenté par Lipietz<sup>19</sup>.

Les hypothèses de base sont : les branches ( $j$ ) ont une seule opération productive et utilisent une quantité ( $t_j$ ) de terre homogène dans une période de production. Une rente ( $R$ ) par unité de surface et de temps est payée post-factum: elle n'est donc pas un élément du coût de production, mais un élément de la distribution. De cette manière, le propriétaire évalue le prix de sa terre en la comparant à ce qui lui rapporterait un capital engagé selon les taux de profit moyens. Soit :

$y, Y$  : Vecteurs produit net et brut.

$y$  : covecteur des valeurs.

$p$  : covecteur des prix.

$l$  : covecteur des quantités de travail vivant requises

$w$  : Valeur de la force de travail qui produit une unité de travail abstrait.

$1+r$  : Où  $r$  : taux de profit général.

$A$  : Matrice technique (tenseur 1-1) des  $a_{ij}$  (quantité de bien  $i$  requise pour la production du bien  $j$  dans la production de la branche).

I Matrice à coefficient I sur la diagonale des colonnes correspondant aux biens circulants et des colonnes appartenant au capital fixe sur la ligne K.O., les autres coefficients étant nuls.

L'évaluation du prix de la terre par le propriétaire foncier se fera donc en fonction de la formule suivante:

$$P_t = R/r = R/\gamma - 1 \quad (8)$$

<sup>17</sup> VON BORTKIEWICZ, L. La teorie sulla rendita fonciere de Robertus e Marx (1919) in "La teorie economiche Marx" par L. Meldonesi, Ed. Enaudi, Torino, 1971.

<sup>18</sup> DUMENIL G: De la valeur aux prix de production. Economica, Paris, 1980, pp. 90–96

<sup>19</sup> LIPIETZ, A: Nouvelle solution au problème de la transformation, le cas du capital fixe et la rente. Recherches économiques de Louvain.

C'est à travers deux hypothèses que s'exprimera la "péréquation capitaliste des valeurs", c'est—à—dire un système de prix de production qui nous amènera à une réallocation de la valeur, de manière telle que la somme des prix du produit brut soit la somme des valeurs, et que les profits soient uniformes ; en intégrant la rente dans la deuxième hypothèse, Lipietz trouvera un système des prix de production dans le numéraire:

$$H1) \quad p.y = v.y \quad (9)$$

$$H2) \quad p = \gamma (pA + wl) + Rt \quad (10)$$

D'après (8), on sait que  $R = p_t (\gamma - 1)$  et la matrice I a un coefficient 1, donc on peut écrire (10) de la manière suivante:

$$P = [\gamma wl + (\gamma - 1) p_t^t] [I/\gamma - A]^{-1} \quad (11)$$

Pt est supposé être un paramètre, et la fonction p pour  $\gamma > 1$ ,  $\gamma = 1$  et  $p_t = 0$  est croissante en  $\gamma$  et la valeur de p.y qu'elle définit est inférieure à v.y. Donc, la valeur du paramètre  $p_t$  donnera une seule solution à H1). Le prix de la terre discriminante  $p_t$  est fonction de y le niveau  $p_t$  du prix du sol dépend d'une donnée exogène, c'est—à—dire le rapport des forces, celui—ci dépendant du poids spécifique de la terre dans la production sociale, donc du poids cette dernière selon les branches utilisant plus ou moins terre.

Ainsi, on aura somme des profits + rentes = produit net - salaires.

Donc, selon H2), on aura:

$$p.Y = \gamma (pA + wl)Y + Rt.Y, \text{ d'où} \quad (12)$$

$$r(pA + wl)Y + Rt.Y = p [I - A] Y - wlY \quad (13)$$

c'est—à—dire:

profit + rente = prix du produit net — masse salariale.

$$\text{donc : profits + rente} = p.y - wl.Y \quad (14)$$

soit donc, le numéraire adapté :

$$\text{profits + rentes} = v.y - wl.Y \quad (15)$$

$$= l.Y - wl.Y \quad (16)$$

= somme des plus-values

Donc "on retrouve le théorème marxiste fondamental : dans le numéraire où le prix de produit net est égal à sa valeur, la somme des profits et des rentes est égale à la plus-value, mais le profit ne pouvant être nul ou négatif, la rente totale du sol occupé ne doit pas être supérieure, dans ce numéraire, à la plus-value qu'on y produit"<sup>20</sup>.

Les auteurs qui, à notre connaissance, se sont intéressés à cette question, arrivent, par une autre approche, à des conditions semblables ; ainsi, S. Amin, en utilisant le schéma de transformation de Marx, montre que l'existence de la rente absolue implique une modification des prix relatifs et du taux moyen de profit, et "sa grandeur pourrait être définie en termes réels comme le salaire, en fonction des prix eux—mêmes", puis élargit l'analyse du rapport de force dans le domaine du matérialisme historique<sup>21</sup>.

Les "mètres cubiques" des statistiques amassées par Marx durant "trente-cinq ans" sur la Russie, l'Islande, les Etats Unis, etc. lui feront considérer "*la question emmerdante de la rente foncière*" comme existante, et démontrable théoriquement<sup>22</sup>, sans pour autant arriver aux résultats désirés.

L'expansion du système et son hétérogénéité se font autour de cette question, centrée sur sa formule trinitaire où les rapports de forces ont lieu. La liaison par la plus—value entre rente, profit et intérêt font de la première un lieu privilégié de rencontre. Marx distingue trois types de entrepreneurs ou capitalistes, l'industriel, le financier et le

<sup>20</sup> LIPIETZ, A. Art. Cit. p. 388

<sup>21</sup> AMIN, S. : La loi de la valeur et le matérialisme historique. Ed. Minuit, Paris, 1977. pp. 47–48.

<sup>22</sup> MARX, K., ENGELS, F. : Lettres sur le capital, Ed. Sociales, Paris, 1964. Lettres 49, 50, 51, 53.

propriétaire foncier. Seul, le premier participe à la production, les autres lui prêtent le capital et la terre ; intérêt et rente seront ainsi parties du profit, lui-même partie de la plus-value sociale.

Le taux d'intérêt sera déterminé par la concurrence des capitaux, où prêteurs et emprunteurs empochent une partie de la plus-value sociale ; il faut donc que la concurrence du marché soit stabilisée à un niveau relativement élevé; ceci est réalisé si l'offre de moyens de crédit est limitée. Les variations du prix d'intérêt feront osciller la valeur des titres de propriété et, par-là, le prix de la terre; la hausse de ces derniers sera la conséquence de la baisse du taux d'intérêt, celle-ci elle-même conséquence de la baisse tendancielle du taux de profit.

Rente absolue et taux d'intérêt sont ainsi fixés sur le marché, l'une se présente comme surprofit, l'autre com prélèvement sur le profit. Dans l'ensemble du système, ils constituent des ponctions sur la plus-value sociale et, par conséquent, font diminuer le taux de profit capitaliste en général. Mais si on continue l'analyse, on peut se demander ce que feront le propriétaire foncier et le banquier avec cette masse d'argent, en forme de rente et intérêt prélevé sur le profit du capitaliste ou entrepreneur, et le travail des ouvriers. La garder dans des coffres sera la dévaloriser, si la production continue. Il faudra qu'ils investissent afin de revaloriser l'argent "prélevé" ; le système se reproduit plus puissant qu'auparavant, le profit se polarise, puisque c'est le propriétaire foncier et le financier qui étaient usuriers auparavant, qui investissent maintenant directement. Les rapports de forces se font plus étroits, les entrepreneurs se voient contraints de demander la nationalisation du sol et du crédit; mais celle-ci ne peut pas supprimer la rente ni le crédit, puisqu'ils sont limités par nature et par définition; l'offre de crédit est supposée circonscrite, ce serait donc un contre-sens dans le système économique de le considérer illimité et gratuit après nationalisation, d'autant plus, s'il fait partie du surtravail approprié, lequel, étant donné les conditions de production est limité.

A ce stade, exactement comme dans le cas de la rente foncière, la nationalisation du crédit n'aurait que le sens de la remise à l'Etat des droits de la propriété du capital l'Etat perçoit les intérêts des capitaux prêtés aux particuliers. Globalement, la nationalisation de la terre et du crédit signifierait le triomphe du "capital—fonction" sur le "capital—propriété" ou capital porteur d'intérêt.

La modification de forme que subit la propriété foncière (spécialement les mines), et la conversion de la propriété d'Etat, ne signifient pas la disparition du rapport particulier de la propriété foncière au capital. La rente foncière devient dans ces conditions un impôt général d'Etat sans pour autant être abolie. Elle ne pourrait pas exister si ce rapport particulier n'était pas invalide. Celui-ci sera complètement exclu, si le caractère du sol et de son sous-sol l'est.

Etant donné que les conditions de production de la nature sont limitées, dans l'hypothèse où celles-ci sont soumises à la propriété collective, l'Etat propriétaire se comporte vis—à—vis du capital comme le véritable possesseur, bien que, par nature, il ne fonctionne que comme l'entrepreneur ou capitaliste collectif de la société.

Représentant de la propriété sociale en idée, l'Etat pose des limitations qui font surgir des rapports de forces entre lui-même et les capitaux arrivés à produire sur son domaine juridique. Il peut établir ainsi un prix de monopole.

### 2.3.3. LE PRIX DE LA TERRE ET LA RENTE DE MONOPOLE.

#### 2.3.3.1 LE PRIX DE LA TERRE

Le paradoxe, dans ce cas-ci, est que la terre d'après Marx n'est pas une marchandise produite par le travail, mais elle a un prix et *non une valeur*. Pas convaincante puisqu'elle-même sans travail a une valeur de protection, d'appartenance et historique pour le groupe installé ou pays. En plus si elle a une valeur et prix avant la travaillé c'est par les produits qu'elle possède en son intérieur et qu'ont une demande dans le marché. En incorporant le capital, selon Marx elle devient capital fixe. "*J'ai appelé ailleurs le capital ainsi incorporé au sol, le capital-terre... L'intérêt correspondant au capital incorporé au sol et aux améliorations que le sol, en tant qu'instrument de production subit de ce fait, peut constituer une partie de la rente que le fermier paie au propriétaire foncier,*

*mais ne constitue pas la rente foncière proprement dite qui est payée pour l'utilisation du sol lui-même, qu'il soit dans son état naturel ou cultivé*<sup>23</sup>.

Examinons donc cette question plus en détail. Le capital incorporé, sans être son élément essentiel, améliore les conditions d'exploitation de la terre, et augmente, dans une certaine mesure, la rente foncière et le prix de la terre (prix d'une marchandise avec valeur nulle). Par capitalisation, le travail s'introduit dans la propriété, et, par conséquent, un profit et une rente foncière. Celle-ci sera égale à la rente antérieure sur la même propriété, plus l'intérêt payé par le fermier sur son capital. Le prix de la propriété aura donc augmenté et sera fonction croissante du capital incorporé et du prix du sol, “*celui—ci, qui n'est rien d'autre que la capitalisation de ce que rapporte l'affermage de la terre*”<sup>24</sup>. De cette manière, la propriété foncière sera considérée comme un capital qui produit un intérêt qui correspond à la rente foncière, et le prix de la terre, comme un capital qui, dans les mains de l'entrepreneur, et au taux d'intérêt en cours, dégage une rente.

Le prix de la terre dépendra de la capitalisation de la propriété foncière et du taux d'intérêt, ainsi, à un investissement de capital élevé sur la ferme, mine, etc., avec un taux d'intérêt faible, on aura des prix élevés pour la terre. Soit donc:

R — Rente de la terre, élément connu au moment du contrat.

j — Taux d'intérêt.

f — Fluctuations des prix marchands.

P<sub>f</sub> — Prix de ferme, mine, ou propriété foncière.

P<sub>t</sub> — Prix de la terre.

P<sub>k</sub> — Prix de production, avec capital incorporé à la terre.

K — Capital investi (c + v).

r — Taux de profit.

Considérant que le prix de la terre, avant capitalisation dépend de R, i et f, l'insertion de K sur cette terre la convertira en ferme, mine et son prix Pf sera égal à:

$$Pf = f \frac{R}{i} + K(1 + r) \quad (17)$$

$$Pf = Pt + Pk \quad (18)$$

$$Pt = Pf - Pk \quad (19)$$

$$R = i/f (Pf - Pk) \quad (20)$$

Le premier facteur dans (17) correspond au prix de la terre avant l'investissement et le deuxième, au prix de production de la propriété en tant que moyen de production dû à l'insertion de capital. Ainsi, le prix de la propriété (18) sera égal au prix de la terre qui n'est autre chose que la rente capitalisée par rapport au taux d'intérêt en cause, plus le prix de production résultant des améliorations introduites dans la propriété (temps de travail socialement nécessaire employé pour valoriser la marchandise mine, ferme, qui, auparavant, n'avait aucune valeur).

Le prix de la terre (19) pourrait être déterminé par la différence entre le prix de la ferme (mine) et le prix de production ; et en remplaçant le premier facteur de (17) par (19), on obtient la rente de la terre (20). Il faut remarquer que, dans le cas des mines, (distinction faite par Marshall et non par Marx) le prix de location ne s'établit pas de la même manière que dans celui de la terre agricole, cela étant du principalement à l'épuisement du minéral.

---

<sup>23</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 568. La référence est faite par rapport à la différence entre “terre-matière” et “terre capital”, voir sur cette question, MARX, K.: Misère de la Philosophie, Ed. Sociales, Paris 1972, pp. 169–170.

<sup>24</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 573.

Une Royaltie ou redevance, qui n'est pas une rente, et qui sera proportionnelle à la quantité extraite s'ajoute ainsi. On reviendra sur cette question qui nous semble plus complexe.

L'existence de la rente nous renvoie à l'articulation du rapport de propriété avec les autres rapports économiques et sociaux. Quant au niveau de la rente, on voit en (20) qu'il dépend du rapport des forces insérées dans i, le capital banquier et k entre les salariés et l'entrepreneur industriel, et entre celui-ci et le propriétaire foncier dans Pf.

La capacité de négociation des différents intéressés amènera ceux-ci à des affrontements ou à des alliances, d'où la lutte des landlords anglais à propos du blé au 19<sup>e</sup> siècle ou les efforts des monopoles privés ou étatiques autour de la rente.

### 2.3.3.2 PRIX ET RENTE DE MONOPOLE

En dehors de deux formes "normales" de rentes étudiées par Marx, il en existe une troisième, appelée rente de monopole. Si Marx ne parle pas de rente de monopole proprement dite, il fait référence aux forces de la nature, monopolisables, converties en propriété foncière, et ainsi en monopole de la terre qui empêche les capitaux de circuler librement ; d'après lui, ce type de rente est une rente différentielle. La majorité des études postérieures sur cette question ont été axées sur ces deux types de rentes analysées, intégrant dans le cadre de la concurrence parfaite ce monopole particulier qui est celui des propriétaires fonciers. On élargira l'étude aux prix et rente de monopole, plus caractéristiques de l'époque actuelle que de celle de Marx<sup>25</sup>.

Dans son exemple de la monopolisation de la chute d'eau, Marx considère que la rente "résulte toujours de la différence entre le prix individuel de production d'un capital isolé qui dispose de cette force naturelle monopolisée, et le prix général de production du capital investi dans la sphère de production en question"<sup>26</sup>. Il suppose que la concurrence domine le marché, et qu'un capital isolé dispose de ce privilège : ainsi la rente, seulement "présuppose" le prix général de production de la marchandise, sans le déterminer. Nous savons qu'aujourd'hui, la situation est inverse surtout dans le domaine minier. Le "capital isolé" est devenu dominant et des centaines de petites et moyennes entreprises deviennent des satellites à leur tour un élément ou partie d'un grand groupe minier. Des situations de monopole et d'oligopole coexistent. Les barrières naturelles (financières, technologiques, commerciales, etc.) à l'entrée deviennent de plus en plus nombreuses. L'étude de la rente et du prix de monopole énoncée à plusieurs reprises dans le Livre III nous laisse des éléments intéressants sur cette question.

En considérant que les changements subis dans le système économique nous amènent à voir certaines différences, la forte intervention du propriétaire foncier dans le processus de production (Etat, propriétaire minier, agricole) nous amène à lui accorder un rôle similaire à celui du entrepreneur industriel ; de ce fait, le surprofit qu'il perçoit sous forme de rente, devient rente de monopole, un surprofit au-delà du surprofit, qui implique l'occupation de la plus grande partie du sol et qu'il peut exploiter en fonction de la situation du marché. Le droit de propriété juridique qu'il possède, lui concède la garantie de régulariser et de dominer le marché. Cette rente de monopole est réinvestie dans le processus de production et, ainsi, elle devient un capital productif.

La composition technique du capital en tant que quantité des moyens de production et travail employés<sup>27</sup> est élevé conjointement avec l'accroissement de la productivité et l'intensité du travail produisent un excès de surtravail qui permet l'obtention d'un surprofit extraordinaire.

---

<sup>25</sup> L'industrie minière comme on le sait, est une industrie à haute intensité de capital et comporte de nombreuses situations monopolistiques, étroitement liées entre elles au niveau international.

<sup>26</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 591.

<sup>27</sup> On connaît déjà les problèmes d'analyse en termes : position organique en valeur. Mme si l'on parle termes, on fait référence à la composition technique

La capacité des entreprises en situations de monopole, ou d'oligopoles à augmenter leurs profits à travers le contrôle des marchés, la richesse de leurs gisements, la puissance de leur technologie, des taux d'intérêt plus bas, la politique des prix et la pression sur les entreprises non monopolistes font que ces dernières reçoivent un profit inférieur à long terme, par rapport surprofit de monopole<sup>28</sup>.

La rente de monopole provient du profit engendré dans d'autres branches qui nécessitent des produits de monopoles En systématisant, on peut dire que la rente du monopole minier procède de trois sources de profit extraordinaires

- a) Haute composition technique du capital qui permet une élévation additionnelle du profit,
- b) La production du profit pendant la période de réalisation de la marchandise s'ajoute au profit extraordinaire.

La circulation du capital est rationalisée, tandis que s'intensifie son temps de circulation ; le capital, qui auparavant, entre les mains du propriétaire foncier, était improductif, devient travail productif, et le profit accumulé par le monopole, augmente sensiblement par le contrôle du marché que celui impose.

- c) La politique des prix oblige les entreprises minières non monopolisées (moyens et petites) à transférer une partie de leurs profits, soit en achetant cher, soit en vendant bon marché.

Les innombrables petites entreprises, groupées autour d'une grande firme font penser aux mouvements longs et constants des Argonautes<sup>29</sup> où une foule de petits poissons, grouillant autour d'eux, attendent leurs déplacements. Dans cette situation, tout ce qui est en amont dans la production converge vers les Argonautes, qui, eux, tiennent le chainon de la filière, et tout ce qui est en aval, dépend exclusivement d'eux.

L'asymétrie de la concurrence est consolidée par les barrières à l'entrée qui établissent le prix limite ou prix de production de concurrence asymétrique (monopoliste, oligopoliste) entre ce dernier et le prix de production de pleine concurrence.

La présence d'Argonautes engendre une asymétrie des conditions de production, où les rendements de capital seront différents. Les surprofits extraordinaires perçus par les monopoles constituent la rente différentielle de monopole qui est mesurée par rapport à des entreprises qui obtiennent le profit moyen, et réalisent leurs marchandises au prix de production individuel. Ainsi, prix limite et rente différentielle de monopole (oligopole) se confondront dans le cas de la production minière.

Sa domination sur le marché, le contrôle des transports et de la commercialisation sa facilité d'obtenir de crédits augmente la différence de type de rente différentielle par rapport aux autres types de rentes. Le fait que toutes les terres disponibles soient prises et que la demande en ressources naturelles soit supérieure à l'offre, amène les propriétaires fonciers à bénéficier de cette situation, et à la fortifier. La terre et la production en étant monopolisées, nous placeront dans une position de rente absolue de monopole, qui représente la différence entre la valeur de la production total du monopole et le prix de production individuel par rapport au profit moyen.

En intégrant le cas de la terre à celui de l'industrie minière, la rente absolue de monopole pourra être formulée ainsi :

---

<sup>28</sup> La pratique de prix et sur-profit de Monopole supérieurs reste encore contestable si l'on envisage des hypothèses à court et non à long terme.

<sup>29</sup> Mollusque céphalopode de la famille des calamarius nautilus. Sa grandeur varie entre 15 et 20 m ; grâce aux ventouses de ses tentacules, il attrape diverses sortes de poissons qui nagent autour de lui. Grand lutteur des mers chaudes, spécialement contre requins et cachalots (25-30 m), ces derniers sont souvent vainqueurs. A la différence des humains, son sang possède un pourcentage non négligeable de cuivre.

Rm - Rente Différentielle de Monopole

Ram - Rente Absolue de Monopole

Pm - Prix de Monopole

Pm – profit de monopole

R – Taux de Profit Moyen

c+v – Capital dépensé dans un cycle de production

Pi - Prix de production individuel de Monopole

Wm- Valeur totale de la production de Monopole

Le capital placé est dépensé pendant un cycle de production à un taux de profit moyen; le prix de production individuel de monopole sera donc représenté ainsi:

$$Pi = c + v + (c+v) r = (c+v) (1+r) \quad (21)$$

Et la rente absolue de monopole:

$$Ram = c+v+Pm - (c+v) (1+r) \quad (22)$$

$$Ram = Pm - (c+v) r \quad (23)$$

Une diminution de r permettra une augmentation de Ram et une hausse du premier engendre une baisse du dernier. Si r augmente suffisamment et coïncide avec le niveau du taux de profit du monopole  $r'$ , on aura une Ram nulle.

Si  $Ram = 0$ , on aura

$$Pm - (c+v) r = 0 \quad (24)$$

$$r - \frac{Pm}{(c+v)} = r' \quad (25)$$

$$r = r' \quad (26)$$

Grâce aux conditions privilégiées de production, le monopole obtient une rente de monopole par rapport aux autres producteurs ; son prix, d'après Marx, est déterminé par les transferts de plus-value des autres branches vers la branche monopolisée. Voyons cette question énoncée dans le Livre III. "Enfin, si la péréquation de la plus-value pour donner le profit moyen se heurte, dans les différentes sphères de la production, à des monopoles artificiels ou naturels, et plus spécialement au monopole de la propriété foncière rendant possible l'établissement d'un prix de monopole, supérieur au prix de production et à la valeur des marchandises sur lesquelles agit le monopole, les limites fixées par la valeur des marchandises n'en seraient pas abolies pour autant. Le prix de monopole de certaines marchandises transférerait seulement une partie du profit réalisé par les autres producteurs de marchandises sur les marchandises à prix de monopole. La répartition de la plus-value entre les différentes sphères particulières en subirait indirectement une perturbation localisée, mais la limite de la plus-value elle-même n'en serait pas modifiée"<sup>30</sup>. Dans cette optique, le prix de monopole permet à l'entrepreneur de vendre sa marchandise au-dessus de son prix de production, et de sa valeur. De ce point de vue, la rente absolue constitue une rente de monopole.

Le prix de monopole sera aussi, selon Marx, déterminé par le transfert de profits des autres branches ; ce fait dépendra du pouvoir d'achat, du désir et des besoins (demande) des clients concernés. Considéré du point de vue de la demande, le prix de monopole est indépendant du prix général de production et de la valeur des produits. La qualité et la quantité de la marchandise sont limitées et rares ; elle se paie à un prix de monopole et se transforme en rente sous la pression de la propriété foncière<sup>31</sup>.

---

<sup>30</sup> MARX, K. : Op. Cit. p. 776.

<sup>31</sup> MARX, K. : Op. Cit. P. 705.

Un autre facteur est la diminution des salaires, qui, exprimé en langage marxien, signifiera la hausse du taux de plus-value obtenue sans diminution réelle des salaires perçus par la classe travailleuse.

Ces distorsions de la concurrence au sens classique du terme, amènent à des fluctuations des prix de production. Le prix de monopole est ainsi supérieur au prix de production d'un montant qui dépend du surprofit extraordinaire ; celui-ci n'est autre chose que la rente de monopole ou Rente Différentielle de monopole, produit de sa situation de privilège. Donc, le prix de monopole ( $P_m$ ) sera égal à la somme du prix de production individuel du monopole ( $P_i$ ) ( $P_i$  est déterminé en fonction du taux de profit moyen) et de la rente différentielle de monopole ( $R_m$ ).

$$P_m = p_i + R_m \quad (27)$$

et en remplaçant  $p_i$  par (21)

$$P_m = (c+v)(1+r) + R_m \quad (28)$$

on sait selon (23), que :

$$R_m = p_m - (c+v) r \quad (29)$$

et en faisant l'addition de (23) et (24)

$$P_m = c + v + P_m + R_m - R_m \quad (30)$$

On aura :

$$P_m = W_m + R_m - R_m \quad (31)$$

Le prix de monopole sera donc égal à la somme de la valeur totale de la production du monopole ( $W_m$ ) et de la rente différentielle ( $R_m$ ), moins la rente absolue ( $R_m$ ).

Illustrons, à travers le tableau 2 de la page suivante, la question traitée par un exemple d'école qui nous aidera à mieux comprendre ce que sont les prix et rentes de monopole. On suppose que, dans la branche minière C, existent deux monopoles M1 et M2, et une entreprise F (ou un ensemble d'entreprises non monopolistes) qui produisent la marchandise W (Wire bars). Le capital avancé est le même dans les trois entreprises, et il est dépensé dans un cycle de production. Le taux de profit de M1 > M2 > F ; F a un taux de profit inférieur de 10 % à celui du profit moyen qui est de 20 %. En raison de leur technologie et de leur situation de privilège sur le marché (ensemble de gisements contrôlés, commercialisation, etc.) M1 et M2 ont une productivité différente et supérieure à celle de F (5000, 4000, 1000 tonnes).

Le prix de production de l'entreprise non monopoliste F (1200), sert de base pour déterminer les prix de monopole. Ainsi, M1 et M2 obtiennent un profit extraordinaire de monopole (600 000 et 4 800 000) qui deviendra la rente différentielle de monopole (4 800 000 et 3 600 000) ; l'entreprise F, en faible position, ne la perçoit pas ; sa rente absolue est également négative (-1000). Etant donné que son taux de profit individuel est inférieur à la moyenne, elle risque d'arriver à des situations plus critiques, à moins qu'elle ne puisse introduire des méthodes plus productives et, par la suite, éléver son taux de profit au-dessus de 20 %. Par un rendement croissant de son gisement<sup>32</sup> (Tab. N°2), elle pourra augmenter son taux de profit et obtenir, ainsi, un crédit pour engager des techniques intensives qui lui permettront de sortir de son état précaire.

Supposons qu'elle ne puisse obtenir ni l'un, ni l'autre. Son unique recours sera la fusion "volontaire" avec M1 ou M2. Autrement dit, l'Argonaute guide et mange les petits poissons qui l'entourent.

On a considéré que le taux de profit de F est inférieur au taux moyen, afin de souligner la différence de situations. S'il est égal à 20 % et la production à 2000 tonnes, le prix de référence sera de \$ 600 dans la branche ; les prix et rentes différentes de M1 et M2 diminueront, la rente absolue restera inchangée, puisqu'elle dépend du rapport

---

<sup>32</sup> A une technique donnée, la richesse en minerai des gisements a une tendance décroissante à long terme, mais ces gisements présentent aussi des périodes où la production arrive à des filons de richesse croissante ou supérieure à celle du stade précédent. Ce fait n'est pas prévisible mais on ne peut pas le négliger.

de forces reflété dans le taux de profit moyen ; elle peut monter ou baisser dans d'autres conditions, selon négociations et situation du marché.

L'entreprise F (ou ensemble de petites entreprises) continue à ne pas percevoir de rente de monopole ; elle travaillé par rapport au taux de profit moyen; seulement si son taux de profit dépasse ce dernier (21 %, 25 %, 30 %, etc.) F percevra une rente de monopole.

Dans la deuxième section du tableau n° 2, on présume que l'Argonaute M1 a absorbé F ; la production de concentres de cuivre (exemple; peut-être aussi blister ou wire bars autres produits du cuivre) est faite par M1 et M2 qui se partagent le marché, et augmentent la production. M2, moins privilégié, donne le prix de référence (\$ 400), qui ne lui permettra pas de recevoir une rente différentielle, mais une rente absolue de monopole (\$ 200 000). M1 augmente sa rente absolue (\$ 400 000).

Mais si nous raisonnons en tant qu'entrepreneur : on achète F pour revaloriser davantage le capital, afin d'augmenter les profits ; autrement, dans quel but le fera, d'après II, on voit que ces profits ont diminué de 10 %, pour une dépense de capital double et un accroissement de la production supérieur ; les prix de production individuels ont monté et les prix et rentes différentielles ont baissé sensiblement. Faut-il laisser aller la foule des poissons pour maintenir le taux de profit normal?

**TABLEAU N°2**

FIRMES	CAPITAL DEPENSE	PROFITS	TAUX DE PROFIT %	TAUX DE PROFIT MOYEN %	PRODUCTION EN TONNES	PRIX DE PRODUCTION INDIVIDUEL EN \$		PRIX DE MONOPOLE EN \$		RENTE DIFFÉRENTIELLE DE MONOPOLE EN \$	RENTE ABSOLUE DE MONOPLE EN \$
						TOTAL	PAR TONNE	PAR TONNE	TOTAL		
I	a	b	c	d	e	f	g = f/e	h	i = h.e	j = i - f	k = a + b - f
	M1	1000000	500000	50 %	20 %	5 000	1 200 000	240	1 200	6000000	4 800 000
	M2	1000000	400000	40 %	20 %	4 000	1 200 000	300	1 200	4800000	3 600 000
II	F	1000000	100000	10 %	20 %	1 000	1 200 000	1 200	1 200	1200000	0
	M1	2000000	800000	40 %	20 %	8 000	2 400 000	300	400	3200000	800 000
	M2	2000000	600000	30 %	20 %	6 000	2 400 000	400	400	2400000	0
III	M1	2000000	1200000	60 %	20 %	6 000	2 400 000	400	300	1800000	- 600 000
	M2	1000000	400000	40 %	20 %	4 000	1 400 000	300	300	1200000	0

Examinons, avant de répondre à cette question, la situation de la section III, dans laquelle M1 a acheté la capacité de production de F et a doublé l'investissement de capital (\$ 2 000 000) ; son taux de profit passe de 50 % à 60 %, et sa production en tonnes s'est élevée à 6000, grâce aux 10 % et aux 1000 tonnes de F) ; M2 continue à produire normalement dans la branche ; pour quelle raison va-t-il doubler son investissement, si la dépense précédente et sa capacité de production lui permettent d'obtenir un surprofit acceptable? Un effet négatif surgit dans ce cas-la : le prix de production monopoliste de référence sera donné par M2 (\$ 300); ceci a pour conséquence que M1 et M2 ne perçoivent plus de rente différentielle. De plus, celle-ci est négative (\$-600 000) pour M1 ; M2 conserve le même montant de rente absolue (\$ 200 000) que précédemment. M1, en revanche, l'élève (\$ 800 000). Leur prix de monopole diminue et ils se rapprochent l'un de l'autre.

Les prix de monopole, conséquence de situations de production privilégiées d'un nombre limité d'entreprises, amènent à la rente de monopole, qui est préservée par des barrières à l'entrée, tant naturelles que conventionnelles. M1 et M2 n'ont d'autre solution que de se partager le marché en absorbant F, et, par là, accepter la diminution de leurs profits, à moins de diminuer la production et, ainsi faire jouer la demande afin d'élever les prix ; ce fait

permettra de faire varier, sous contrôle, le price leadership. Mais il amènera, en même temps, à rentabiliser les gisements auparavant improductifs ; comme conséquence, leur position sera en tout cas affaiblie.

Dans l'autre cas, F sera achetée par des monopoles égaux ou plus puissants qui mettront en danger la stabilité des prix de vente de M1 et M2. On sait bien que l'accroissement rapide de la demande et de la technique fait tomber ou déstabilise fortement les barrières à l'entrée et les prix limite. Il semble donc que le flux de crédits limité à F soit

Dans l'autre cas, F sera achetée par des monopoles égaux ou plus puissants qui mettront en danger la stabilité des prix de vente de M1 et M2. On sait bien que l'accroissement rapide de la demande et de la technique fait tomber ou déstabilise fortement les barrières à l'entrée et les prix limite.

Il semble donc que le flux de crédits limité à F soit la solution la plus convenable afin qu'elle puisse produire autour d'un taux de profit moyen de 20 %. Ceci paraît valable à court et moyen terme, mais imprévisible à long terme.

Après avoir ainsi présenté les éléments essentiels de la rente foncière, on passera, dans le chapitre suivant, à son insertion dans des situations plus hétérogènes où la rente acquiert un caractère encore plus complexe. Les éléments se font plus aigus, par les imbrications que subit l'économie mondiale, et par le rôle qu'acquièrent, dans notre cas, les matières premières minérales dans la stabilité et la dynamique du système économique.

*A manière de conclusion* de cette partie on peut dire que si bien l'approche de la rente para l'introduction de fertilité de terres et la rente absolue est intéressante, on peut signaler que dans le cas minier que les terres que le propriétaire (personne, communauté, pays) sont *sans valeur monétaire* s'elles sont infertiles, non adaptées pour construire des maisons et autres, mais elles ont un *valeur symbolique et d'appartenance* que en temps lointaines servaient aux peuples comme protection ou sécurité contre invasions ou simplement lieux de culte. La découverte d'un métal avec une forte demande dans le marché, donne à la terre une valeur monétaire, lequel dépendra de l'investissement en capital et celui-ci du taux d'intérêt du marché. Dans l'analyse de Marx l'aspect demande et taux intérêt sont faiblement citées ou pas considérées.

Dans le cas de la rente absolue, n'est autre que la rente de monopole, qu'autorise le propriétaire (Etat, communauté ou personne) à amener des explorations dans son territoire et par la suite exploitation si l'entreprise minière trouve ce qu'elle cherché. Dans ce cas-ci le propriétaire fixe une royaltie minière que l'entrepreneur réduit de son profit et que se rajouté à l'impôt que paye sur les bénéfices de l'exploitation minière.

Merci pour vos commentaires, observations et questionnés

Saul Alanoca  
Paris 1981  
[www.alanoca.net](http://www.alanoca.net)  
[www.academia.edu](http://www.academia.edu).